

Carac Ambition Millésime N°1

FR0014015J61

Document d'information précontractuelle en vigueur au 31 MARS 2026

Carac Ambition Millésime N°1 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions offrant une protection en capital jusqu'à une baisse de 50% de l'indice sous-jacent de référence. Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+(1)). L'investisseur supporte les risques de défaut, l'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Indice sous-jacent de référence : EURO STOXX Banks Price EUR. L'Indice est accessible entre autres sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX7E> ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX7E Index ; code ISIN : EU0009658426).

Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement : 7 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. En cas de sortie à l'initiative de l'investisseur la valeur de l'unité de compte dépendra des paramètres de marché alors en vigueur. La CARAC ne s'engage pas sur la valeur des unités de compte mais uniquement sur leur nombre [Découvrez nos différents fonds - Carac](#).

Période de commercialisation : du 31 mars 2026 au 31 juillet 2026. La période de commercialisation peut être close à tout moment, sans préavis le cas échéant.

Contrats éligibles : Contrats d'assurance-vie Carac Epargne Patrimoine, et de retraite PERin Carac.

Opérations éligibles : Versement initial, versement libre (hors versements libres programmés), arbitrage, transfert (hors PERin)

Code ISIN : FR0014015J61

Titre de créance complexe de droit français présentant **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**.

Frais : Les coûts d'entrée intégrés au produit s'élèvent à **2,64 % maximum (dont 2,00 % définitivement acquis au distributeur)**, des frais de sortie de **0,50 % maximum**. S'appliquent également les frais de gestion annuels prévus au contrat de **0,90 % par an**. Le fonctionnement des frais appliqués sont détaillés en fin de la présente annexe.

Risque SRI :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 12 août 2033. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Préambule

La CARAC offre la possibilité à l'ensemble de ses adhérents (hors US person – contribuables américains) d'investir sur le support en unités de compte structuré à échéance, dénommé Carac Ambition Millésime N°1.

Ce support est disponible du 31/03/2026 au 31/07/2026. Passée cette date, vous ne pourrez plus effectuer aucune opération d'investissement de type versement ou arbitrage sur ce support.

Les parties conviennent que la souscription au présent support est soumise à une enveloppe financière maximale prédéterminée. En cas d'atteinte de cette enveloppe, la CARAC se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement la souscription au produit, sans préavis ni indemnité, jusqu'à réouverture éventuelle de l'enveloppe ou décision contraire.

Avant d'investir sur ce support en unités de compte, nous vous invitons à prendre connaissance des informations ci-dessous. **Elles vous permettront d'avoir une bonne compréhension sur la nature et les risques inhérents de ce support.**

Présentation

Qu'est-ce que le support en unités de compte structuré à échéance Carac Ambition Millésime N°1 ?

Carac Ambition Millésime N°1 est un titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital, non mesurable, partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. « Carac Ambition Millésime N°1 » est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

Comment fonctionne le support en unités de compte Carac Ambition Millésime N°1 ?

Le support Carac Ambition Millésime N°1 de type EMTN (aussi appelé support structuré à échéance) est une solution de placement dont la durée de vie, le potentiel rendement et le risque en capital sont déterminés à l'avance. (2)

Le produit est conçu pour fournir un rendement sous forme de d'enregistrement de coupons conditionnels et d'un paiement à l'échéance du produit.

Le moment et le montant de ces coupons dépendront de la performance de l'actif sous-jacent de référence Euro Stoxx Banks.

L'Indice est accessible entre autres sur le site :

<https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX7E> ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX7E Index ; code ISIN : EU0009658426).

Fonctionnement du support Carac Ambition Millésime N°1

Carac Ambition Millésime N°1 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance de l'Indice EURO STOXX Banks Price EUR® (nommée ci-après le « Sous-Jacent » ou « l'Indice »), calculée dividendes non réinvestis.
- **À partir de la fin de la 1ère année**, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 11,00 %(2) par année écoulée, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial(3) à une date d'évaluation de remboursement automatique Anticipé(3).
- À l'échéance des 7 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé
 - Un remboursement du capital Initial majoré d'un gain final de 77,00 %(2), soit 11,00 %(2) par année écoulée si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son niveau Initial(3) à la Date d'évaluation finale(2).
 - Un remboursement du Capital Initial(3), si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son niveau initial(é) mais supérieur ou égal à 50,00 % de son niveau initial(3) à la Date d'évaluation finale(3).
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son niveau initial(é) à la date d'évaluation finale (3).

Si, à l'échéance, le niveau de référence final de l'actif sous-jacent s'est déprécié et est inférieur au niveau de barrière, le montant de remboursement final pourrait être inférieur au montant nominal du produit ou même être égal à zéro.

Les sommes provenant du remboursement du support Carac Ambition Millésime N°1 seront investies sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur l'un des supports monétaires présents au contrat à compter de la date de remboursement, et en fonction de la politique en vigueur de la CARAC.

Information relative aux scénarios

Les scénarios de performance, les hypothèses retenues ainsi que les risques spécifiques liés au présent produit structuré sont décrits de manière détaillée dans la brochure d'information remise à l'adhérent.

Avant toute décision d'investissement, l'adhérent doit impérativement se référer à cette brochure afin de prendre connaissance de l'ensemble des scénarios (favorable, intermédiaire, défavorable et de stress), des mécanismes de remboursement, des frais applicables et des risques, notamment le risque de perte en capital.

En cas de divergence entre les informations figurant dans le présent document et celles contenues dans la brochure, cette dernière prévaut pour la compréhension des scénarios et des modalités financières du produit.

L'adhérent reconnaît avoir reçu la brochure d'information relative au produit structuré et déclare s'y référer pour l'analyse détaillée des scénarios.

Quels sont les frais appliqués au support Carac Ambition Millésime N°1

Frais d'entrée intégrés au produit : Les frais d'entrée, d'un montant maximal de **2,64 %**, sont inclus dans le prix de souscription et ne font l'objet d'aucun prélèvement supplémentaire. Ces frais sont calculés sur la base de la durée maximale prévue du produit.

Comment sont repartis ces frais ?

- **2,00 %** reviennent au distributeur la CARAC, indépendamment de la durée effective de détention du produit, y compris en cas de remboursement anticipé ;
- **0,64 %** sont alloués à l'Émetteur Natixis pour couvrir les coûts liés à la structuration du produit.

Ces frais sont définitivement acquis dès la souscription et ne sont pas remboursables.

Des frais de sortie de **0,50 % maximum** peuvent s'appliquer en cas de désinvestissement avant l'échéance recommandée.

Aucun frais de sortie n'est prélevé en cas de remboursement automatique anticipé prévu par la formule du produit ou si l'investissement est conservé jusqu'à la période de détention recommandée.

À ces coûts propres au produit s'ajoutent les frais liés au contrat d'assurance vie ou au contrat retraite, et notamment les frais de gestion annuels de **0,90 % par an**, prélevés mensuellement par diminution du nombre de parts inscrites sur le support.

Comment investir sur le support en unités de compte CARAC Ambition Milleime N°1?

L'investissement sur le support est disponible uniquement lorsque vous avez opté pour une **gestion libre** sur les contrats d'assurance vie Carac Épargne Patrimoine (CEPAT), et le Plan d'épargne retraite individuel (PERin Carac).

L'investissement peut être réalisé uniquement sous la forme d'un **versement initial, complémentaire ou d'un arbitrage dans le cadre de la gestion libre**.

Ce support est disponible du **31/03/2026 au 31/07/2026**. Sa commercialisation peut être suspendue, sans préavis, au cours de cette période sur décision de la CARAC.

Le capital initial investi, sera jusqu'au 31 juillet 2026, temporairement investi sur le fonds d'attente monétaire *BNP Paribas Mois ISR* (code ISIN : FR0007009808) géré par BNP Paribas Asset Management. La performance de ce support durant cette période adoptera un profil monétaire.

Il sera ensuite automatiquement arbitré sur le support définitif. L'investissement sur ce support entraîne de facto l'autorisation de cet arbitrage.

La CARAC pourra demander des pièces justificatives complémentaires afin de valider l'opération. En cas de refus de transmission de ces pièces, ou en cas de réception de pièces justificatives non conformes, la CARAC pourra mettre fin à l'opération sous un délai de trente jours à compter de la réception de la demande d'opération.

En cas d'impossibilité totale ou partielle d'honorer votre demande d'investissement à réception des pièces justificatives, les sommes correspondantes seront automatiquement affectées au fonds en euros disponible sur votre contrat, sans application de frais d'entrée ni de frais d'arbitrage.

Cette réaffectation s'appliquera dans le cadre d'un versement initial, d'un versement complémentaire ou d'une opération d'arbitrage.

L'investissement ne peut pas être réalisé dans le cadre :

- d'une adhésion en ligne
- des options facultatives dynamisation des plus-values et sécurisation des plus-values
- d'un versement programmé ;
- d'un transfert de contrat PERin

Le produit constitue un instrument de diversification : il est recommandé que l'exposition de votre allocation aux produits structurés et aux fonds obligataires datés n'excède pas 20 % de votre patrimoine financier global, selon votre profil d'investisseur. Ce seuil constitue une recommandation de diversification et n'impliquent aucune obligation ni blocage contractuel ; toute décision d'investissement demeure prise à votre seule initiative et sous votre responsabilité, après prise en compte des caractéristiques et des risques propres à chaque support.

La période de souscription est ouverte à compter du 31/03/2026 et se termine au plus tard le **10/06/2026** pour toutes les opérations d'investissement, hors opérations effectuées sur support papier reçues signées qui doivent nous parvenir avant le 30 avril 2026 maximum.

En cas d'impossibilité totale ou partielle d'honorer votre demande d'investissement, notamment en raison d'un nombre insuffisant de parts émises, de la clôture anticipée

de la période de commercialisation par la CARAC, ou d'un dépassement de l'enveloppe allouée au support, les sommes correspondantes seront automatiquement affectées au fonds en euros disponible sur votre contrat, sans application de frais d'entrée ni de frais d'arbitrage.

Cette réaffectation s'appliquera dans le cadre d'un versement initial, d'un versement complémentaire ou d'une opération d'arbitrage.

Quelles sont les conséquences d'un rachat, arbitrage ou décès intervenu avant le remboursement ou la date d'échéance ou le remboursement anticipé du support Carac Ambition Millésime N°1 ?

Nous vous recommandons de respecter la durée d'investissement, soit du 31 juillet 2026 au 31 juillet 2033 maximum. En cas de décès ou de rachat (total ou partiel) avant le 31 décembre 2033, la valeur de l'unité de compte dépendra des paramètres de marché alors en vigueur. **Nous vous rappelons que la CARAC ne s'engage pas sur la valeur des unités de compte mais uniquement sur leur nombre.**

Quels sont les principaux risques associés à l'investissement ?

Avant tout investissement, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Conseiller CARAC . Le capital investi n'est pas protégé : le montant du remboursement final dépend directement de la performance du Sous-Jacent et il n'est pas exclu que ce montant puisse être nul, c'est à dire que l'intégralité du capital investi soit définitivement perdu.

Le titre de créance Carac Ambition Millésime N°1 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de rémunération faible ou nulle** : les montants d'intérêts au titre des titres de créance sont indexés sur ou liés à la performance du Sous-Jacent. Ces montants peuvent être déterminés par application d'une formule ou en fonction de la survenance d'un ou plusieurs événement(s) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'un changement défavorable de la performance d'un Sous-Jacent, accentué par les termes de la formule ou par la survenance d'un ou plusieurs événement(s), le porteur de titre de créance pourra subir une diminution significative de la rémunération au titre des titres de créances

- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance.
- **Risques liés à certains événements affectant le Sous-Jacent** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

- (1) *Notations en vigueur au moment de la rédaction de l'annexe. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.*
- (2) *Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,90% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée (rachat, liquidation, arbitrage, dénouement par décès de l'assuré) se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.*
- (3) *Veillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates, dans la brochure produit*
- (4) *Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être*

partielle ou totale. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans la brochure

Carac Ambition Millésime N°1



CARAC

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

Carac Ambition Millésime N°1 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 7 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- **Période de commercialisation :** du 31 mars 2026 au 31 juillet 2026. Sa commercialisation peut être suspendue au cours de cette période sur décision de la CARAC.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de retraite.** La présente brochure décrit les caractéristiques de Carac Ambition Millésime N°1 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0014015J61**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

En quelques mots

Carac Ambition Millésime N°1 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance de l'Indice **EURO STOXX® Banks** (nommée ci-après le « Sous-Jacent » ou « l'Indice »), calculée dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin de la 1^{re} année, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 11,00 %⁽¹⁾ par année écoulée, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽³⁾ à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- À l'échéance des 7 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 77,00 %⁽¹⁾, soit 11,00 %⁽¹⁾ par année écoulée si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽³⁾ mais supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Carac Ambition Millésime N°1, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Évaluation de l'Indice mentionnées, l'Indice est pris en compte au niveau de clôture. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,90 % par an prélevés mensuellement en diminution du nombre de parts) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 31 juillet 2026 jusqu'à la Date d'Échéance (le 12 août 2033) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 31 juillet 2026 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, ou de retraite), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Carac Ambition Millésime N°1**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽³⁾ Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 31 juillet 2026.

Avantages / Inconvénients



► Avantages

- De la fin de la 1^{ère} année à la fin de la 6^e année, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante son Capital Initial majoré d'un **gain de 11,00 %⁽²⁾ par année écoulée (soit un TRA brut maximum de 10,63 %⁽³⁾)**.
- À l'échéance des 7 ans, si **Carac Ambition Millésime N°1** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère son **Capital Initial augmenté d'un gain final de 77,00 %⁽²⁾, soit 11,00 %⁽²⁾ par année écoulée**.
- À l'échéance des 7 ans, si **Carac Ambition Millésime N°1** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽²⁾**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾.



► Inconvénients

- **Carac Ambition Millésime N°1 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de vente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la vente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial). La valorisation de **Carac Ambition Millésime N°1** à la **Date d'Évaluation Finale** est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 50,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 7 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 11,00 %⁽²⁾ par année écoulée (soit un TRA brut maximum de 10,63 %⁽³⁾). L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Compte tenu de la durée de la période de commercialisation, les conditions de marché à la date d'émission de **Carac Ambition Millésime N°1** peuvent s'avérer sensiblement plus favorables des conditions prévalant au moment où un investisseur a choisi de souscrire à l'offre.

► Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Le titre de créance **Carac Ambition Millésime N°1** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : STOXX Limited, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale, soit le 31 juillet 2026.

► Remboursement automatique anticipé possible de la 1^{ère} année à la 6^e année

De la fin de la 1^{ère} année à la fin de la 6^e année, si à une Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00% de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le Capital Initial

Un gain de 11,00 %⁽²⁾ par année écoulée
(soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 10,63 %⁽⁵⁾)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 9,64 %⁽⁵⁾)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est activé Carac Ambition Millésime N°1 s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

► Remboursement à l'échéance des 7 ans

À la Date d'Évaluation Finale, le 29 juillet 2033, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 12 août 2033 :

Le Capital Initial

+
Un gain final de 77,00 %⁽²⁾, soit 11,00 %⁽²⁾ par année écoulée
(soit un TRA brut⁽³⁾ de 8,45 %)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ de 7,47 %)

Cas médian

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 50,00 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 12 août 2033 :

Le Capital Initial

(soit un TRA brut⁽³⁾ strictement inférieur à 0,00 %)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ strictement inférieur à -0,90 %)

Cas défavorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 50,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 12 août 2033 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice.
Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

(soit un TRA brut⁽³⁾ strictement inférieur à -9,38 %)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ strictement inférieur à -10,19 %)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

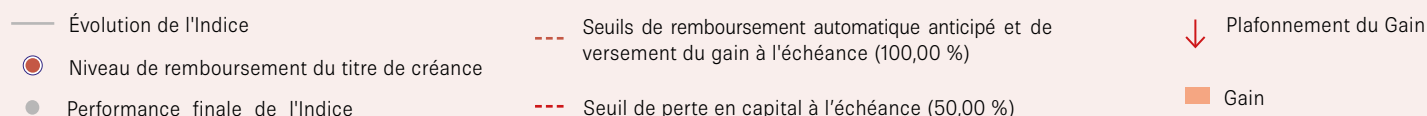
⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,90 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

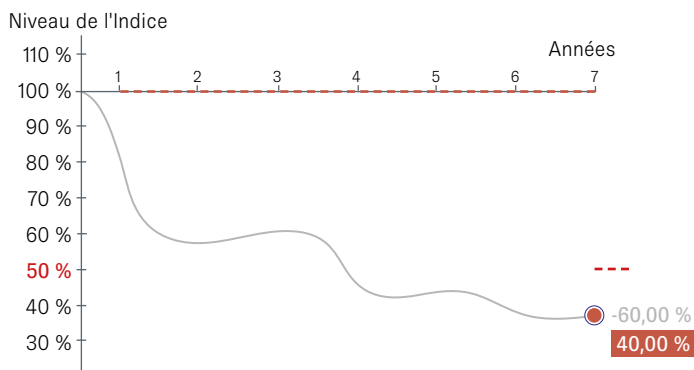
⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 11,00 % à la 1^{ère} Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 12 août 2027).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



► Scénario défavorable : Forte baisse de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale (supérieure à 50,00 %)

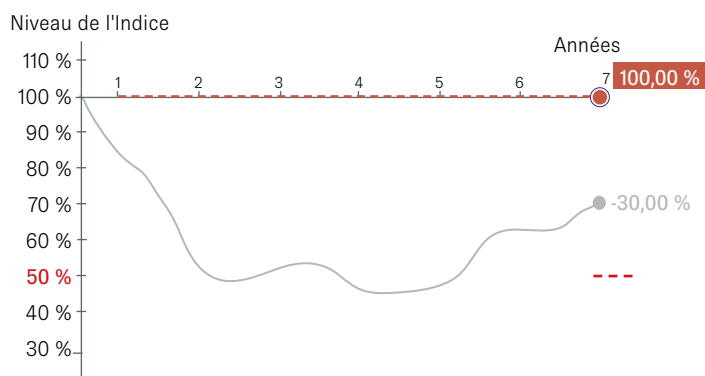


- À chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 40,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 60,00 %) : l'investisseur reçoit 40,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice, soit une perte de 60,00 %.

Remboursement final : 40,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : -12,21 % (identique à celui de l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : -13,00 %

Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice baisserait de plus de 50 % à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 50 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

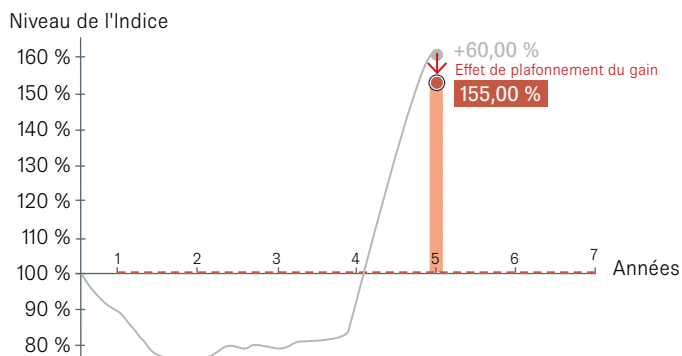
► Scénario médian : Baisse modérée de l'Indice à la Date d'Évaluation Finale (inférieure à 50,00 %)



- À chaque Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est égal à 70,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30,00 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse du niveau de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 0,00 % (contre -4,94 % pour l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : -0,90 %

► Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice dès la fin de la 5^e année (Plafonnement du gain)



- À la 5^e Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, à la fin de la 5^{ème} année, le niveau de l'Indice est égal à 160,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante son Capital Initial augmenté d'un gain de 11,00 % par année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement anticipé : 155,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 9,09 % (contre 57,62 % pour l'Indice)
TRA net⁽³⁾ : 8,00 %

Information importante : la valorisation de Carac Ambition Millésime N°1 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Annuelle⁽²⁾, si le niveau de l'Indice est proche de 100,00 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾, s'il est proche de 50,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de retraite ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,90 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

L'indice EURO STOXX® Banks

L'Indice EURO STOXX® Banks est composé des valeurs bancaires présentes dans l'Indice Euro STOXX® 600. L'Indice EURO STOXX® Banks est un Indice sectoriel où les valeurs sont pondérées par la capitalisation boursière. Sa cotation est publiée quotidiennement. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'indice).

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=sx7e>. L'Indice est accessible entre autres sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX7E> ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX7E Index ; code ISIN : EU0009658426).

Évolution historique de l'Indice EURO STOXX® Banks

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

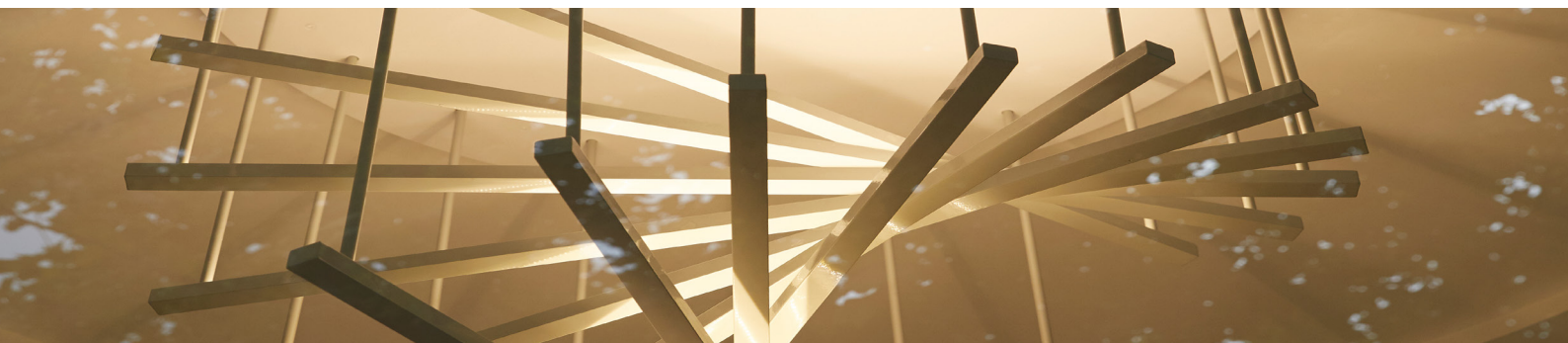
Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Source : Bloomberg, du 17/01/2005 au 16/01/2026

Performances cumulées au 16 janvier 2026	1 an	3 ans	7 ans
EURO STOXX® Banks (dividendes non réinvestis)	74,64 %	158,20 %	187,79 %

Source : Bloomberg, du 16/01/2019 au 16/01/2026



Caractéristiques principales

Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0014015J61
Sous-jacent	Indice EURO STOXX® (code Bloomberg : SX7E Index), calculée dividendes non réinvestis
Période de commercialisation	Du 31 mars 2026 (9H00 CET) au 31 juillet 2026 (17H00 CET). La période de commercialisation peut être close à tout moment.
Prix d'Émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Valeur Nominale	1 000 €
Montant Total d'Émission	30 000 000 €
Durée d'investissement conseillée	7 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé.
Date d'Émission	31 mars 2026
Dates d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé	29 juillet 2027 ; 31 juillet 2028 ; 30 juillet 2029 ; 29 juillet 2030 ; 29 juillet 2031 ; 29 juillet 2032
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	12 août 2027 ; 14 août 2028 ; 13 août 2029 ; 12 août 2030 ; 12 août 2031 ; 12 août 2032
Niveau Initial	Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date d'Évaluation Initiale.
Date d'Évaluation Initiale	31 juillet 2026
Dates d'Évaluation Finale	29 juillet 2033
Date d'Échéance	12 août 2033
Seuil de perte en capital à l'échéance	50,00 % du Niveau Initial
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des Titres de créance. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de retraite

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec les distributeurs qui commercialisent le titre de créance **Carac Ambition Millésime N°1**. Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus (offre adressée à des investisseurs qualifiés) La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres de créance sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN T DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres de créance sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créance visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien-fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF sous le n° 25-198 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 27 mars 2026 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH), et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014015J61/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Avertissement STOXX®

L'Indice EURO STOXX® Banks ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Natixis

Société Anonyme au capital de 6 339 247 192 euros

Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 6 février 2026

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Carac Ambition Millésime N°1
Nom de l'initiateur du PRIIP :	Natixis (Emetteur : Natixis Structured Issuance / Garant : Natixis), faisant partie du groupe BPCE
Identifiant	Code ISIN : FR0014015J61
Site Web de l'initiateur du PRIIP :	www.natixis.com
Pour de plus amples informations appelez le :	+33(1)58.55.47.00
Réglémentée par :	Autorité des Marchés Financiers et Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution est chargée du contrôle de Natixis Structured Issuance en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document d'informations clés :	8 janvier 2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

- Type** La produit se présente sous la forme d'un titre de créance, régi par le droit français.
- Durée** La date d'échéance du produit est le 12 août 2033 et il est recommandé de conserver le produit jusqu'à maturité, ou jusqu'à ce qu'un événement de remboursement automatique anticipé se produise selon les conditions spécifiées ci-dessous.
- Objectifs** Fournir des paiements d'intérêt, en échange du risque de perte en capital. Les montants indiqués ci-dessous se rapportent à chaque Montant Nominal investi.
- **Evènement de Remboursement Automatique Anticipé** : si la Performance du Sous-jacent est supérieure ou égale à 0% à toute Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé, le produit sera remboursé par anticipation et vous recevrez, en plus du Montant Nominal, un montant égal au Montant d'Intérêt correspondant au Montant d'Intérêt par période à la prochaine Date de Paiement. Aucun autre paiement de principal ou d'intérêt ne sera effectué suivant ce paiement et ce remboursement anticipé.
 - **Montant de Remboursement à la Date de Maturité** :
 - Si le produit n'est pas remboursé par anticipation, alors vous recevrez l'un des montants suivants :
 - ◇ Si un Evènement de Barrière ne s'est pas produit :
 - Si la Performance Finale du Sous-jacent est supérieure ou égale à 0%, vous recevrez en plus du Montant Nominal, le Montant d'Intérêt, correspondant au Montant d'Intérêt par période.
 - Si la Performance Finale du Sous-jacent est inférieure à 0%, vous recevrez le Montant Nominal.
 - ◇ Sinon, vous recevrez un montant égal au Montant Nominal diminué d'un montant égal au Montant Nominal multiplié par la valeur absolue de la Performance Finale du Sous-jacent. **Le montant payé dans un tel cas sera inférieur au Montant Nominal et vous pourrez perdre tout ou partie de votre capital.**

Dates, Valeurs Clés et Définitions

Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés et, le cas échéant, en cas d'événements perturbateurs du marché.

- **Sous-jacent(s)** : EURO STOXX® BANKS Index (ISIN : EU0009658426)
- **Performance du Sous-jacent** : (a) la Valeur de Clôture du Sous-jacent à une date donnée divisée par sa Valeur Initiale, moins (b) 100%, exprimée en pourcentage
- **Performance Finale du Sous-jacent** : la Performance du Sous-jacent à la Date d'Evaluation Finale
- **Evènement de Barrière** : un Evènement de Barrière est considéré comme s'étant produit si la Valeur de Clôture du Sous-jacent est en dessous de 50% de sa Valeur Initiale à la Date d'Evaluation Finale
- **Valeur Initiale** : la Valeur de Clôture du Sous-jacent à la Date d'Evaluation Initiale
- **Valeur de Clôture** : la valeur du Sous-jacent à la clôture du marché lors d'un jour ouvré donné
- **Montant Nominal** : 1 000 EUR
- **Prix d'Emission** : 100% du Montant Nominal
- **Montant d'Intérêt par période** : 11,00%, 22,00%, 33,00%, 44,00%, 55,00%, 66,00% ou 77,00%. Chaque Montant d'Intérêt est multiplié par le Montant Nominal
- **Dates** :
 - **Date d'Emission** : 31 mars 2026
 - **Date de Maturité** : 12 août 2033
 - **Dates de Paiement** : 10 jours ouvrés après chaque Date d'Evaluation (autre que la Date d'Evaluation Initiale)
 - **Date d'Evaluation Initiale** : 31 juillet 2026
 - **Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé** : 29 juillet 2027 (inclus) puis tous les ans au même jour calendaire que la première date de référence (ou le jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas un jour ouvré), jusqu'à la Date d'Evaluation Finale (exclue)
 - **Date d'Evaluation Finale** : 29 juillet 2033

Remboursements anticipés et ajustements

Les termes du produit prévoient que si certains événements définis, en plus de ceux décrits ci-dessus, se produisent principalement mais pas exclusivement en relation avec le Sous-jacent, ou l'Initiateur du produit qui peuvent inclure l'interruption de la capacité de l'Initiateur à mener les transactions de couvertures nécessaires), des ajustements peuvent être faits aux termes du produit pour prendre en compte l'évènement concerné ou le produit pourra être remboursé par anticipation. Le montant payé lors de tout remboursement par anticipation peut être inférieur au montant investi initialement.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné aux investisseurs de détail qui :

- ont un objectif de croissance du capital et un objectif de rendement
- sont disposés et capables de supporter une perte totale de leur capital et acceptent le risque crédit de l'Emetteur et du Garant
- ont une tolérance au risque en ligne avec l'indicateur synthétique de risque de ce document
- ont une connaissance et une expérience suffisantes des produits tel que celui décrit dans ce document
- ont un horizon d'investissement minimum compatible avec la période de détention recommandée

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de Risque



← →
Risque le plus faible **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 12 août 2033. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, une classe de risque entre moyenne et élevée. Ceci prend en compte deux éléments : 1) le risque de marché - le fait que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit sont évaluées à un niveau entre moyen et élevé ; et 2) le risque de crédit : le fait qu'il soit très peu probable que de mauvaises conditions de marché affectent la capacité de l'Emetteur et du Garant à vous payer. **Vous recevrez des paiements dans la devise du produit, qui peut être différente de votre devise. Dans ce cas, soyez conscient du risque de change. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.** Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si l'Emetteur et le Garant ne sont pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée :		Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance	
		Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau	
Exemple d'investissement :		10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la date de remboursement anticipé ou à l'échéance
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions (le produit est résilié après 7,4 années)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 973 EUR	1 212 EUR
	Rendement annuel moyen	-80,27%	-24,90%
Défavorable (le produit est résilié après 1,4 années)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 024 EUR	11 100 EUR (Ω)
	Rendement annuel moyen	0,24%	7,93% (Ω)
Intermédiaire (le produit est résilié après 1,4 années)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 912 EUR	11 100 EUR (Ω)
	Rendement annuel moyen	9,12%	7,93% (Ω)
Favorable (le produit est résilié après 2,4 années)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 489 EUR	12 200 EUR (Ω)
	Rendement annuel moyen	14,89%	8,74% (Ω)

(Ω) Dans ce scénario, le produit a été remboursé par anticipation, au terme spécifié dans le scénario. Les résultats affichés dans la colonne la plus à droite représentent la valeur et le rendement lors de l'appel anticipé, sans réinvestir les paiements.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios favorable, modéré, défavorable et de stress représentent les résultats possibles qui ont été calculés sur la base de simulations utilisant les performances passées de l'actif de référence sur une période allant jusqu'à 5 ans. Sauf mention contraire expresse, les rendements indiqués sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.

QUE SE PASSE-T-IL SI NATIXIS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Si l'Emetteur et/ou le Garant fait l'objet de mesures au regard de la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières («bail-in»), votre créance peut être réduite à zéro, convertie en actions ou subir un report d'échéance. Ce produit ne prévoit pas de système de garantie ou de système d'indemnisation des investisseurs. Si l'Emetteur et le Garant sont incapables de payer et/ou sont en situation de défaut, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement et il se pourrait que tout paiement soit retardé.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (remboursement anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- 10 000 EUR sont investis.
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Investissement 10 000 EUR	Si le produit est remboursé par anticipation dès la première date possible 12 août 2027	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	264 EUR	264 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,1% chaque année	0,4% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à l'échéance, votre rendement moyen par an devrait être 8,45% avant déduction des coûts et de 8,06% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,64% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà inclus dans le prix que vous payez.	264 EUR
Coûts de sortie	0,50% du montant que vous payez en quittant ce placement. Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit si vous sortez à la période de détention recommandée ou en cas de remboursement automatique anticipé.	50 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 7,4 ans.

La période de détention recommandée correspond à la date de maturité du produit, le produit étant conçu pour être conservé jusque-là. Toute recommandation concernant la période de détention peut ne pas être pertinente pour un investisseur spéculatif. Pour les investisseurs achetant le produit à des fins de couverture, la période de détention dépend de la période de détention du risque sous-jacent.

Natixis pourra fournir un prix indicatif du produit aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%. Si vous voulez vendre ce produit avant la Date de Maturité, le prix du produit dépendra des paramètres du marché au moment où vous souhaitez le vendre. Dans ce cas, vous pourriez avoir à supporter une perte partielle ou totale de votre investissement. Plus d'informations disponibles sur demande.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le service que vous avez reçu lié à ce produit, vous pouvez contacter votre conseiller habituel. A tout moment, dans le cas où vous souhaiteriez déposer une réclamation concernant ce produit ou le service que vous avez reçu, vous pouvez le faire en contactant votre conseiller ou le service des réclamations de Natixis à l'adresse suivante : natixis.groupebpce.com/fr/reclamations/ ou par écrit à NATIXIS Service de traitement des réclamations - CORPORATE AND INVESTMENT BANKING 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France ou encore par mail à ld-m-premiumkids@natixis.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus (un prospectus de base complété de temps à autre et complété par les conditions définitives ou un prospectus et, le cas échéant, toute section sommaire applicable associée) en vertu duquel le produit est émis est disponible gratuitement auprès de l'Initiateur à l'adresse suivante : Natixis CIB, 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France et peut être disponible sur le site web suivant de l'Initiateur <https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>.

Les informations contenues dans ce Document d'Informations Clés (KID) ne constituent pas une recommandation d'acheter ou de vendre le produit et ne remplacent pas la consultation individuelle avec la banque de l'investisseur ou le conseiller. Vous pouvez obtenir plus d'informations à propos de ce produit auprès de votre conseiller financier. Ce Document d'Informations Clés est un document précontractuel qui vous donne les principales informations sur le produit (caractéristiques, risques, coûts ...). Si vous effectuez une transaction, une confirmation de transaction vous sera envoyée après la transaction.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.